

Image not found or type unknown



Contractuelle à l'hôpital public

Par **gege**, le **16/05/2008** à **17:07**

je suis aide soignante contractuelle dans un hôpital public depuis décembre 2007, et je signe des petits contrats, j'en suis au troisième. La stagéiation puis la titularisation ne se feront pas avant 3 à 4 ans. Est-ce légal de nous faire signer tant de contrat de 3 mois?